

> CONSEIL DES COLLÉGIENS 76



Guide de présentation



SEINE-MARITIME

Plus d'infos : 02 35 52 64 20 - Pour voter : www.collegiens76.fr



MON RÔLE DE CONSEILLER-E COLLÉGIEN-NE

EST-CE QUE JE REPRÉSENTE SEULEMENT MON COLLÈGE ?

Vous représentez votre collège mais aussi l'ensemble des collégien-ne-s du département.

COMMENT CORRESPONDRE AVEC LES AUTRES CONSEILLER-E-S COLLÉGIEN-NE-S ?

La liste et les coordonnées des collégien-ne-s élu-e-s vous sont communiquées en début de mandat.

COMMENT LES COLLÉGIEN-NE-S PEUVENT-ILS APPORTER DES IDÉES AU CONSEIL ?

- ▶ Soit sur le site www.collégiens76.fr où vous pouvez dialoguer sur un forum dédié aux collégien-ne-s,
- ▶ Soit lors des réunions pendant lesquelles chaque collégien-ne élu-e peut intervenir et faire des propositions.

COMBIEN DE TEMPS DURE LE MANDAT ?

Il dure 2 ans. Si vous êtes titulaire, vous l'êtes pour 2 ans et votre suppléant-e vous remplace quand vous êtes absent-e.

COMMENT CHOISIR UN PROJET ?

Les projets sont retenus sur vos propositions et en fonction de la thématique de la commission avec l'aide de l'animateur-trice du Conseil départemental des collégiens. Le Président du Conseil départemental peut également vous demander de réfléchir sur un sujet ou vous associer à des travaux menés par la collectivité.

COMMENT TRAVAILLER SUR UN PROJET ?

Vous serez accompagnés dans vos recherches par l'animateur-trice du Conseil départemental des collégiens, en lien avec les services du Conseil départemental et/ou les partenaires du milieu associatif qui vous aideront à réaliser vos projets.

COMMENT INFORMER LES COLLÉGIEN-NE-S SUR LES ACTIVITÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS ?

Vous pouvez les informer par tous les moyens de communication qui sont à votre disposition (affiches, blog, réseaux sociaux, rencontres...). Les photos, diaporamas et comptes-rendus des commissions seront consultables en ligne sur le site www.collégiens76.fr et vous pourrez aussi les afficher sur le panneau de votre collège.

INFORMATIONS

EST-CE QUE JE PEUX APPELER DIRECTEMENT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ?

La Direction de la Jeunesse et des Sports est à votre disposition pour tout renseignement aux coordonnées suivantes :
Secrétariat : 02 35 52 64 20
Pascale Valle : 02 35 52 64 41
pascale.valle@seinemaritime.fr

PUIS-JE CONTACTER LES ÉLU-E-S DE MON CANTON ?

La Direction de la Citoyenneté peut vous fournir les coordonnées des conseiller-e-s départementaux-ales de votre canton.

DANS MON COLLÈGE, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER POUR AVOIR DES INFORMATIONS ?

Un-e Correspondant-e des Élu-e-s Collégien-ne-s (le CEC) a été désigné par le principal dans chaque collège, c'est généralement le CPE. Il est l'intermédiaire entre les élu-e-s au Conseil des collégiens et le Département. Vous pouvez aussi vous adresser directement à votre principal-e ou à son adjoint-e.

MODALITÉS PRATIQUES

OÙ SE DÉROULENT LES RÉUNIONS ?

Les séances plénières et les réunions de commission ont lieu à l'Hôtel du Département à Rouen. Des déplacements peuvent aussi être organisés en rapport avec les projets ou les actions de chaque commission.

COMMENT VAIS-JE ME RENDRE AUX RÉUNIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS ?

C'est le Conseil départemental qui organise votre transport aller et retour. Un courrier de convocation vous sera envoyé pour chaque commission ou séance plénière, avec les coordonnées de la personne chargée de votre transport.

COMBIEN DE TEMPS DURENT LES RÉUNIONS ?

Les réunions de commission sont organisées le mercredi à partir de 12h, le repas est pris sur place, et se terminent à 16h30. Les séances plénières se déroulent le mercredi après-midi, généralement entre 14h et 17h.

COMBIEN DE RÉUNIONS DANS L'ANNÉE ?

Pour toutes les commissions (titulaires et suppléant.e.s.), il y a généralement 3 séances plénières et pour chaque commission thématique environ 8 à 10 réunions selon les projets.

QUE DOIS-JE FAIRE SI JE NE PEUX PAS ASSISTER À UNE RÉUNION ?

Les titulaires et les suppléant-e-s sont conviés aux séances plénières, seuls les titulaires assistent aux réunions de commission. En cas d'absence, vous devez prévenir le transporteur au numéro indiqué sur votre convocation et la Direction de la Jeunesse et des Sports.

QUELLES RÈGLES DOIS-JE RESPECTER QUAND JE SUIS À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT ?

Vous devrez respecter des règles élémentaires comme la politesse, le respect des autres et du matériel mis à votre disposition. Vous devrez faire preuve de discrétion et avoir une tenue correcte.



Retrouvez toutes les informations sur le Conseil départemental des collégiens ainsi que les photos des actions sur

www.collegiens76.fr

Département de la Seine-Maritime
Direction de la Jeunesse et des sports
Quai Jean Moulin - 76100 Rouen
Téléphone: 02 35 52 64 20 ou 02 35 52 64 40
ou par mail à: pascale.valle@seinemaritime.fr